

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210930-005****du 30 septembre 2021****n°005****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (31) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (2) : Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG.

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) - Cession à la communauté urbaine de Grand Poitiers des parts sociales détenues par la commune de Châtellerault**

La S.E.P. est une société d'économie mixte créée en 1960 à l'initiative des villes de Poitiers et de Châtellerault, principalement pour édifier les quartiers des Couronneries dans la première, et de la Plaine d'Ozon dans la seconde, dans un calendrier assez serré.

Son développement s'est par la suite axé sur les zones d'activités économiques et les bâtiments industriels, le parc de loisirs de Saint-Cyr, des zones d'aménagement concerté (ZAC) et concessions d'aménagement dans les communes, la construction de bâtiments administratifs et d'équipements publics et privés.

Durant la décennie 2010-2020, des difficultés récurrentes amènent à engager à partir de 2015 une réorganisation et une recapitalisation de la société, avec en 2016 l'intégration au capital des apports en compte courant d'associés opérés l'année précédente.

Sur les 16 administrateurs de la société, la commune de Châtellerault en compte 3, et la communauté d'agglomération 1.

A ce jour, le capital social s'établit comme suit avec 12 actionnaires :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital (en €)	Part relative
C.U. de Grand Poitiers	433 820	226 924	24,67%
Ville de Châtellerault	389 665	203 827	22,16%
Département de la Vienne	276 400	144 580	15,72%
Ville de Poitiers	239 692	125 379	13,63%

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210930-005****du 30 septembre 2021****n°005****page 2/3**

C.A. de Grand Châtellerault	97 997	51 261	5,57 %
Total Public	1 437 574	751 970	81,76 %
Caisse des dépôts & consignations (CDC)	312 610	163 521	17,78%
Habitat de la Vienne	3 256	1 703	0,19%
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	2 495	1 305	0,14%
Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	1 573	823	0,09%
SOREGIES	580	303	0,03%
CIO Crédit Industriel de l'Ouest	56	29	ε
J. Bourdier	1	1	ε
Total Privé	320 571	167 685	18,24%
TOTAL	1758 145	919 655	100%

Le prix unitaire de l'action ressort à 0,5230828 €.

Aujourd'hui, avec au plan départemental la SEM patrimoniale de la Vienne, dont Grand Châtellerault est actionnaire, et au plan local la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais, outil d'aménagement et de construction pour la ville et l'agglomération qui en contrôlent ensemble 59 % du capital, les deux villes et leurs intercommunalités présentes dans la S.E.P. sont tombés d'accord pour que celle-ci devienne l'organe privilégié de la ville de Poitiers et de la communauté urbaine, tandis que la SEM Habitat sera le pendant châtelleraudais de cet appui territorial par une entreprise publique locale.

Il est notable qu'aujourd'hui, la quasi-totalité de l'activité de la S.E.P. se concentre dans le périmètre de la communauté urbaine.

Aussi est-il envisagé que les parts sociales de la commune de Châtellerault vont être rachetées par Grand Poitiers, tandis que celles de Grand Châtellerault le seront par la ville de Poitiers.

En conséquence, il est proposé de permettre à la communauté urbaine de Grand Poitiers de se porter acquéreur des 389 665 actions détenues par Châtellerault, au prix de 203 827 €. La communauté urbaine sera alors dotée de 823 485 parts sociales, soit 46,84 % du capital de la société.

La commune de Poitiers achètera de son côté les 97 997 actions de Grand Châtellerault, pour un montant de 51 261 €, ce qui portera sa participation au capital à 19,21 %.

* * * * *

VU le CGCT en ses articles L.1521-1 et suivants relatifs au cadre législatif des sociétés d'économie mixte,

VU la délibération n°1 du Conseil municipal du 25 juin 2015 approuvant l'avance en compte courant d'associés de 380 644 € à la S.E.P.,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-005

du 30 septembre 2021

n°005

page 3/3

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 23 juin 2016 portant sur l'évolution de l'article 2 de l'objet social de la S.E.P., liée à la loi NOTRe, et sur l'augmentation du capital social de la société,

VU la délibération n°6 du conseil municipal du 17 novembre 2016 approuvant le pacte d'actionnaires de la S.E.P.,

VU la délibération n° 25 du conseil communautaire de Grand Poitiers en date du 24 septembre 2021 actant du rachat des actions de la commune de Châtellerault,

CONSIDÉRANT l'intérêt partagé, par souci de cohérence, du recentrage de la S.E.P. sur le territoire de la ville-préfecture et de la communauté urbaine de Grand Poitiers,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de céder les 389 665 parts sociales détenues par la commune de Châtellerault dans le capital de la Société d'Équipement du Poitou à la communauté urbaine de Grand Poitiers,
- d'autoriser le maire, ou tout autre administrateur de la commune dans la S.E.P., à signer les documents relatifs à cette transaction.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD



